



Association des psychothérapeutes psychanalytiques du Québec

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale tenue le vendredi 19 mai 2023 à 18 h sur la plateforme Zoom.

Présences

Comité exécutif :

Vincent Cardinal, président
Geoff Clayden, vice-président

Nicole Labbé, trésorière

Membres réguliers :

Luc Blain
Nathalie Couture
Kateri Germain
Marie Gauthier

Marie-Ange Pongis-Khandjian
Louis-Paul Nolet
Louise Roberge
René Vincent

Membres en formation :

Gabrielle Maher

Bénévoles :

Marie-Michèle Bédard (exécutif)
Eva Bourbonnière (exécutif)

Louise Lefebvre (exécutif)

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Vincent Cardinal procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. Nomination d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée

Monsieur Vincent Cardinal propose monsieur Louis-Paul Nolet à titre de président de l'assemblée spéciale secondé par monsieur Luc Blain et madame Louise Lefebvre au secrétariat secondé par madame Nathalie Couture. Les deux acceptent la fonction désignée.

Adopté à l'unanimité

Les gens ont accepté à l'unanimité que l'assemblée soit enregistrée.

Procuration :

Madame Ginette Hébert est représentée par monsieur Luc Blain.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par madame Kateri Germain, secondé par madame Louise Roberge.

Adopté à l'unanimité.

4. Adoption des modifications proposées aux Statuts et règlements

La lecture des modifications est effectuée. Des amendements sont proposés à ces articles.

11.4 Les collaborateurs, membres du conseil d'administration, présents à toute assemblée annuelle ou extraordinaire ont droit de vote.

Proposé par monsieur Luc Blain, secondé par madame Louise Roberge.

12.2 point 7 pour conserver l'amendement.

Proposé par madame Kateri Germain, secondé par madame Nathalie Couture.

Adopté à l'unanimité.

5.5 (précision) ... l'organisme « telle que définie à l'article 3 » et désireuse...

Proposé par madame Louise Roberge, secondé par madame Nicole Labbé.

Adopté à l'unanimité.

Proposition d'article :

29. La présidence est responsable de veiller à l'opérationnalisation de la mission de l'APPQ telle que définie à l'article 3.

Proposé par madame Louise Roberge, secondé par madame Kateri Germain.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé d'adopter les statuts et règlements révisés du 5 mai 2023 avec les amendements des articles 11.4, 12.2 point 7 et 5.5 et la proposition d'article en 29.

Adopté à l'unanimité.

5. Clôture de l'assemblée

Séance close 19-05-2023 à 20 h 49.

Adopté le 28 juin 2023

Le Président

Vincent Cardinal

La secrétaire

Louise Lefebvre